

FICHE METIER

ATTESTATIONS ACCEPTÉES POUR PROUVER SA MAITRISE DU FRANÇAIS – ARTICLE 20 DE LA LOI CIAI

La loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) impacte le parcours d'intégration des étrangers en renforçant les exigences en matière de maîtrise de la langue et d'intégration.

Les étrangers peuvent présenter l'un de ces documents pour justifier de leur niveau de langue dans le cadre d'une demande de carte de séjour pluriannuelle (niveau A2) ou de carte de résident (niveau B1) :

1. Une certification linguistique attestant le niveau exigé ;
2. Un diplôme attestant la maîtrise du français au niveau exigé ;
3. Un diplôme délivré au nom de l'État ou une certification professionnelle inscrite au RNCP.

Les diplômes reconnus pour attester de la maîtrise du français sont les mêmes pour le niveau A2 et B1.

ACCEPTÉ	NON ACCEPTÉ
<p><u>Certification linguistique de moins de deux ans :</u></p> <p>-Le test de connaissance du français (TCF) de France Education International (FEI)- attestation de moins de deux ans. -Le test d'évaluation du français (TEF) de la chambre du commerce et de l'industrie de Paris (CCIP) – attestation de moins de deux ans.</p>	<p>Toutes les autres certifications linguistiques. Les certifications linguistiques de plus de deux ans. Les attestations de formation (OFII ou autre).</p>
<p><u>Diplôme attestant le niveau de français exigé :</u></p> <p>-DELF/DALF : diplôme d'études en langue française / diplôme approfondi en langue française -DFP : diplômes de français professionnel délivrés par la CCIP -DUEF : diplômes universitaires d'études françaises -DCL : diplômes de compétences linguistiques du ministère de l'éducation nationale</p>	
<p><u>Diplômes</u></p> <p>-DNB - certificat de formation générale - BEP - CAP - Baccalauréat -BTS - DUT - Licence / Master / Doctorat</p>	<p>Diplômes étrangers Diplômes sanctionnant une formation en langue étrangère Diplômes universitaires non-inscrits au RNCP MBA (si pas inscrit au RNCP)</p>

-Tout titre ou certification professionnel enregistré au RNCP à un niveau 3 minimum (vérifier sur : <https://www.francecompetences.fr/>)

Contrairement aux certifications linguistiques valides 2 ans, il n'y a pas de durée de validité limitée pour les diplômes.

BAFA / Diplômes de secourisme
Certification professionnelle ne donnant pas une équivalence de niveau 3 minimum du CNCP